



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 14 mai 2024 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #24-04.

La demande est présentée par Suzanne Champoux et concerne la propriété située au 313, 1<sup>ère</sup> Avenue.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Régulariser la position de la maison jusqu'à une distance de 1.78 mètre de la ligne de lot latérale plutôt qu'à minimum 2 mètres et la position de l'abri d'auto contigu jusqu'à une distance de 0.83 mètre de la ligne de lot latéral plutôt qu'à minimum 1 mètre, tel que prescrit pour la zone RA-23 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427.

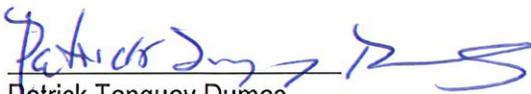
Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

## CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #24-04) le 18 avril 2024 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 18 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18 avril 2024.

  
Patrick Tanguay Dumas  
Greffier